

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT LOUP

Séance du 19 mai 2026 à 20 H 30

L'an deux mille vingt-six le dix-neuf mai à vingt heures trente minutes, le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle annexe de la mairie de Saint Loup, sous la présidence de Gérard DALIGAULT, Maire en exercice.

Gérard DALIGAULT, Maire en exercice ;

Martine GUÉRIN et, Quentin MEYER, 1^{er}, 2nd Adjoint ;

Jean-Luc MACÉ, Paul BESNARD, Dominique PINSON, Valérie THIEULENT, Nathalie GÉNIN, Jean-Louis GODEY, Laurence BARON, Sonia CHARBONNEL, Pauline THEBAULT, Alexis PORQUET et Catherine FRANCOIS, Conseillers Municipaux ; formant la majorité des membres du Conseil Municipal en exercice.

Absente excusée : Gabrielle LOPPINET

Secrétaire de séance : Laurence BARON

Convocation adressée le 12 mai 2026
et affichée le 12 mai 2026

Nombre de Membres en exercice : 15

Présents : 14 Votants : 14

Ordre du Jour

1. Appel nominatif – vérification du quorum et information sur les pouvoirs,
2. Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 14 avril 2026,
3. Désignation des délégués au Sdeau50,
4. Commission de contrôle des listes électorales,
5. Commission communale des impôts directs,
6. Désignation du référent communal « Périphérique Vert »,
7. Institution de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
8. Participation aux frais de cantine scolaire, décompte erroné avec l'OGEC d'Avranches,
9. Proposition d'acquisition du site de La Mallerie (antenne FREE) par la société On Tower France,
10. Proposition de location de la parcelle ZL 14 par la société NW, pour le projet d'implantation d'un stockage d'électricité,
11. Travaux voirie et bâtiments, compte rendu de la dernière réunion,
12. Réunions des commissions Vie sociale et communale et Communication et patrimoine en vue de la prochaine parution du « Quoi de Neuf » et de l'étude des demandes de subventions,
13. Questions diverses.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 qui a été transmis aux conseillers.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2026 05 19 01 NOMINATION DES DELEGUES POUR SIEGER DANS LE CLEP SAINT LOUP AU SEIN DU SDEAU 50

Après vote, le Conseil Municipal désigne comme délégués pour représenter la commune au sein du CLEP Saint Loup au sein du SDEAU50 :

- MACÉ Jean-Luc
- BESNARD Paul
- PINSON Dominique
- GÉNIN Nathalie
- GODEY Jean-Louis

2026 05 19 02 MISE EN PLACE DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES

Vu la réforme de la Loi n° 2025-444 du 21 mai 2025 visant à harmoniser le mode de scrutin aux élections municipales uniformisant les compositions des commissions de contrôle de l'ensemble des communes.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de proposer :

Délégués du conseil :

- PINSON Dominique

- GODEY Jean-Louis

Délégués de l'administration :

- DALIGAUT Daniel
- MADELAINE Roland

Délégués du tribunal judiciaire :

- VAILLANT André
- LEMARCHAND Serge

2026 05 19 03 COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Suite aux élections municipales de 2026.

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune.

Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants ;

Attendu que les commissaires titulaires ainsi que les commissaires suppléants sont désignés par les services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, unanime, le Conseil Municipal décide de proposer la liste suivante aux services fiscaux pour la désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs :

1 - MADELAINE Roland	9 – MARIE Dit DINARD Laurent	17 - MORICET Jacques
2 - VAILLANT André	10 – MORIN Guillaume	18 – LEPETIT Chantal
3 – ROYER Pascale	11 – LEPETIT Marc	19 – MAZIER Bertrand
4 – DALIGAUT Daniel	12 – BROU Jean-Pierre	20 – GIRRES Michèle
5 – LEMONNIER Alexandre	13 – TROCHON Gérard	21 – BOSSARD Bernard
6 – GENIN Nathalie	14 – ROUSSEL Didier	22 – BLIER Didier
7 – BERARD Xavier	15 – PERIER Yvon	23 – VAUGEOIS Anthony
8 – THIEULENT Valérie	16 – NATUR Alain	24 – LEMARCHAND Serge

2026 05 19 04 DESIGNATION DU REFERENT COMMUNAL « PERIPHERIQUE VERT »

Le projet du Périphérique Vert a été lancé en 2021 par la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie. Il s'agit d'une boucle pédestre de 30 km autour d'Avranches.

Afin d'offrir un itinéraire qualitatif valorisant le patrimoine et enlever les points de blocage sur certains aménagements coûteux, l'EPIC a collaboré avec les communes pour ajuster le tracé initial.

Dans la volonté de présenter une offre pérenne et de qualité aux différents usagers, l'EPIC Mont Saint Michel – Normandie Tourisme a engagé un partenariat avec le CDRP50 pour assurer un accompagnement des communes afin de baliser les chemins de randonnées selon les normes de la charte officielle du balisage de la Fédération Française de Randonnée Pédestre et le suivi des circuits promus.

Cette convention implique l'engagement des communes via la charte de Valorisation des parcours de randonnée à l'ensemble des communes de la communauté d'Agglomération, Mont Saint-Michel Normandie Tourisme s'appuie désormais sur les informations transmises par les communes dans la charte pour valoriser l'offre de randonnées sur le territoire auprès de ses visiteurs.

Le projet du Périphérique Vert bénéficiera de cet accompagnement dans son entièreté sur 2 ans.

Au vu du nombre de kilomètres à baliser et le besoin d'aménagements à réaliser, le balisage se fera en 2 temps :

- 2026 : Première partie du parcours sur les communes d'Avranches (début du parcours), Marcey-Les Grèves, Saint-Jean-de-la-Haize, Ponts et Saint-Senier-Sous-Avranches,
- 2027 : La Godefroy, Saint-loup, Saint-Martin-des-Champs et Avranches (fin du parcours).

Pour se faire, il est nécessaire que chaque commune :

- désigne un référent pour ces 2 phases afin d'identifier les supports sur lesquels pourront être apposées les balises, connaître les règles de balisages et assurer le suivi par la suite,

- signe la charte de Valorisation des parcours de randonnée,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- désigne Jean-Luc MACÉ, comme référent pour la commune de Saint Loup,
- autorise le maire à signer la charte pour la valorisation de boucle locale pédestre par l'Office de tourisme intercommunal.

2026 05 19 05 INSTITUTION DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION

La maire :

- expose les dispositions de l'article 1406 bis du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- Rappelle les conditions d'assujettissement des locaux et les critères d'appréciation de la vacance et précise qu'en cas d'imposition erronée, les dégrèvements en résultant sont à la charge de la commune,
- rappelle que le 27 septembre 2011, le Conseil municipal, avait décidé l'assujettissement à la taxe d'habitation des logements vacants depuis plus de 5 années au 1er janvier de l'année d'imposition, conformément aux dispositions de l'article 1407 bis du CGI,
- Spécifie que la délibération qui institue la TVLH doit être prise avant le 01/10/2026 pour une application en 2027. Elle concerne aussi les communes qui avaient déjà institué la THLV. A défaut, la commune perdra la recette fiscale en 2027. Le taux d'imposition sera spécifique (antérieurement le taux de THLV était le même que celui de la THRS). Le taux sera donc fixé lors du vote des taux des taxes avant le 15 avril de chaque année, au moment du vote du budget.
Le taux sera libre et ne devra pas dépasser 50%, ce qui est très différent de vos taux actuels de taxe d'habitation.

Vu l'article 1406 bis du code général des impôts, Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'instituer la taxe sur la vacance des locaux d'habitation,
- **Charge** le maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

2026 05 19 06 PARTICIPATION CANTINE DES ECOLES – OGEC ECOLE PRIVEE STE-MARIE/ST-JOSEPH AVRANCHES

Le maire informe le conseil municipal qu'après vérification, il s'avère que la commune règle une participation aux frais de repas à l'OGEC Sainte Marie - Saint Joseph d'Avranches, pour un enfant qui n'est plus domicilié à Saint Loup depuis janvier 2024 puisque la maison a été vendue.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité demande le remboursement des sommes indument payées à savoir :

- 48.00 € pour la période de janvier, février et mars 2024,
- 52.80 € pour la période d'avril, mai, juin et juillet 2024,
- 82.50 € pour la période de septembre, octobre, novembre et décembre 2024,
- 61.50 € pour la période de janvier, février et mars 2025,
- 61.50 € pour la période d'avril, mai, juin et juillet 2025,

Soit un total de 306.30 €.

Cette somme sera déduite des prochains décomptes de l'OGEC Sainte Marie - Saint Joseph d'Avranches.

2026 05 19 07 PROPOSITION D'ACQUISITION DU SITE DE LA MALLERIE (ANTENNE FREE) PAR LA SOCIETE ON TOWER FRANCE

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu en mairie le 13 avril 2026 de la société On Tower France qui souhaite acquérir la parcelle ZL 196 sise « La Mallerie » sur laquelle se situe l'antenne de radiotéléphonie FREE est installée.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité refuse cette cession.

2026 05 19 08 PROPOSITION DE LOCATION DE LA PARCELLE ZL 14 PAR LA SOCIETE NW, POUR LE PROJET D'IMPLANTATION D'UN STOCKAGE D'ELECTRICITE

Le maire donne lecture au conseil municipal du courrier reçu en mairie le 15 avril 2026 de la société NW, qui propose à la commune de louer la parcelle ZL 14, pour le projet d'implantation d'un stockage d'électricité.

La parcelle ZL 14 se situe à l'angle de la rue de la Rousselière et la route des Moines.
Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité refuse cette location et cette implantation.

TRAVAUX VOIRIE ET BATIMENTS, COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Quentin MEYER donne le compte rendu de la réunion de la commission Travaux, voirie et bâtiments du 5 mai 2026.

Lors de cette commission, les travaux et achats suivants ont été validés à savoir :

- La réfection de la chaussée et du pluvial Impasse des Fresnes pour un montant de 27 101.00 € HT soit 32 521.20 € TTC, ces travaux seront réalisés courant juin par la SAS Pigeon TP Normandie dans le cadre du groupement de commande de la CA Mont Saint Michel Normandie,
- L'achat auprès de la Société Mavasa de 2 panneaux Saint Loup et de 2 panneaux de rue « Impasse de Châtaigniers » et « Route des Fours à Pain » pour un montant total de 304.80 € HT soit 365.76 € TTC,
- L'enlèvement des bâches rue du Magnolia afin de laisser la pelouse pousser et les services techniques pourront les entretenir avec la tondeuse,
- L'acquisition d'une tondeuse Honda hrg 466c1skep auprès de l'EURL Debieu Motoculture pour un montant de 546.75 € HT soit 656.10 € TTC.

Toutes ces prévisions sont validées par le conseil municipal.

Quentin MEYER fait part de la dénonciation de l'accord cadre à bons de commande – travaux d'entretien de voirie et petits travaux divers par la SAS Pigeon TP Normandie, en effet, l'entreprise ne peut maintenir les tarifs proposés et la CA ne souhaite pas mettre en place les mesures nécessaires à la révision de cet accord.

REUNIONS DES COMMISSIONS VIE SOCIALE ET COMMUNALE ET COMMUNICATION ET PATRIMOINE EN VUE DE LA PROCHAINE PARUTION DU « QUOI DE NEUF » ET DE L'ETUDE DES DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présentations des futures réunions par Martine GUERIN.

Suite à la décision de réaliser les travaux de reprise de concessions sur 2 années, l'entreprise Lepetit doit nous renvoyer un devis actualisé et les premiers travaux seront effectués en juillet 2026.

La commission Communication et patrimoine se réunira les jeudis 4, 18 et 25 juin (au besoin) afin de finaliser la future édition du « Quoi de Neuf ».

La commission Vie sociale et communale se réunira le jeudi 11 juin 2026, l'ordre du jour de cette réunion sera :

- L'étude des demandes de subventions,
- Le repas des « Toujours aussi Jeunes » du 4 octobre 2026.

Une matinée citoyenne de nettoyage du cimetière est programmée le samedi 24 octobre 2026, Martine GUERIN demande à chacun de le noter dans leur agenda et de diffuser l'information, un avis sera publié sur Facebook et sur le site de la commune.

Afin de préparer « Septembre en or » et « Octobre Rose » Martine GUERIN va prendre contact avec Mariano CAPUANO, Responsable développements collecte collectivités et associations à l'institut Gustave Roussy dans le but d'obtenir des supports d'informations autour du dépistage et de la prévention des différents cancers.

QUESTIONS DIVERSES

Un courrier doit être fait aux services du Département afin de leur demander la réfection des routes départementales qui traversent la commune.

La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au Mardi 23 juin 2026 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h25.

Le Maire,
Gérard DALIGAULT.

